

Communiqué de presse

**LE CNAS SOLIDAIRE DE SES BÉNÉFICIAIRES
VICTIMES DES INTEMPÉRIES**

Guyancourt, le 3 juillet 2013

Suite aux importantes inondations survenues ces derniers jours dans notre département, le CNAS rappelle qu'il propose ⁽¹⁾ :

- un secours [Catastrophe naturelle](#) d'un montant maximal de 600 € pour faire face aux premières dépenses ;
- un [prêt Catastrophe naturelle](#) d'un montant maximal de 3 000 € au TAEG fixe de 1,01 %, remboursable sur 30 mois maximum (cumulable avec le prêt [Amélioration de l'habitat](#) d'un montant maximal de 6 000 € remboursable sur 1 à 5 ans) ;
- un [Secours Exceptionnel](#) d'un montant maximal de 610 €.

Pour tout renseignement, les bénéficiaires sinistrés peuvent s'adresser au correspondant CNAS de leur structure et auprès de l'antenne CNAS *Sud-Ouest – 6 rue Laplace – Zone Héliopolis - Bâtiment 1 – 33692 MERIGNAC Cédex – Tél : 05.56.16.06.05*

Contact presse :
Catherine Froger, directrice de la communication
Tél. : 01 30 48 30 54
cfroger@cnas.fr - www.cnas.fr

⁽¹⁾ cf. conditions d'obtention sur le *Catalogue des bénéficiaires 2013* et sur www.cnas.fr